



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Juin 2012

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Louis LOPPÉ, Mme Michèle LEMERCIER, Simone RABINEAU, M. Arnaud MOUSSAY, Mmes Blandine CHRÉTIEN, Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard HUARD, Mmes Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, Mmes Denise CARDINAL, Georgette TOUCHEFEU, Mlle Odile REBOURCIER, Mme Sylvie RUAMPS, MM. Stéphane BIGOT, Christophe DÉMAS, Christophe BETTON.

Absent excusé : M. Max DERENNE

Étaient représentés : MM. Christophe BÉCHU, Daniel FOUGERAIS, Mmes Sylvie BLIN et Christine BERTHELOT qui avaient donné procuration respectivement à M. Arnaud MOUSSAY, Mmes Blandine CHRÉTIEN, Annick GUILLAUME et à Mlle Odile REBOURCIER conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 5 Avril 2012 est adopté par tous les présents.

Mme Annick GUILLAUME a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N° 13-2012 : Passation d'un contrat de maintenance logiciel Mensura (logiciel travaux et voirie) avec la société GEOMENSURA d'Orvault (44) pour une durée de cinq ans sur la base d'une redevance annuelle de 1 000 € H.T.

N° 14-2012 : Passation d'un contrat de maintenance du pont bascule avec la société OMNIPESAGE de La Chapelle au Moine (61) pour une durée de deux ans et un montant de 1 456 € H.T.

N° 15-2012 : Passation d'un nouveau bail portant sur la location du logement sis « La Basse Lande de Vahais » pour la période du 16 avril au 15 octobre 2012 et un loyer mensuel de 250 €

N° 16-2012 : Attribution du marché « fourniture et livraison de jeux d'extérieur pour enfants zone de loisirs et accueil de loisirs des bizeuls » à la Société PROLUDIC SAS de Vouvray (37) pour un montant de 16 680,13 € H.T.

N° 17-2012 : Ouverture d'un compte à terme (placement) auprès du Trésor Public à hauteur de 2 000 000 € pour une durée de six mois .

N° 18-2012 : Fixation des tarifs des différentes activités organisées par le Service Jeunesse pendant les vacances d'été

N° 19-2012 : Passation d'une convention avec l'association « Emmaüs » de Fougères pour mise à disposition d'un local (139,5m²) sis 3 Avenue de la Libération destiné à l'installation d'un dépôt et d'un atelier pour l'humanitaire.

N° 20-2012 : Passation d'une convention avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS de l'Ernée) pour mise à disposition d'un local sis 3 Avenue de la Libération destiné à la P'tite Boutique (vente et entreposage de vêtements à destination de familles en difficultés).

N° 21-2012 : Passation d'une convention avec l'association « Secours Catholique » pour mise à disposition d'un local (77 m²) sis 3 Avenue de la Libération destiné à l'accueil des SDF

N° 22-2012 : Fixation des droits d'inscription au tournoi « inter-entreprises » organisé par le service jeunesse à 6 € par personne.

N° 23-2012 : Fixation du tarif de la sortie Jeunesse « match de football France – Estonie » au Mans à 5 € et à 12 €.

URBANISME

CREATION DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA BRIMONIERE

1 – MISE EN COMPATIBILITÉ DU P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un terrain situé en entrée d'agglomération route de Laval, lieudit « La Brimonière », d'une superficie de 5ha 28a 69ca, référencé section BL 61 et BL 316p.

Ce terrain est aujourd'hui classé au PLU :

- pour une 1^{ère} partie (environ 3ha 28a) en zone constructible à vocation d'activités,
- et pour une seconde partie (environ 2ha 00a en zone agricole),

La partie constructible est actuellement grevée :

* d'une part d'un emplacement réservé n° 12 au bénéfice de la commune, emplacement réservé qui avait été demandé à l'époque par le Conseil Général dans la perspective d'un éventuel aménagement routier de raccordement sur la future voie de contournement Sud (type échangeur),

* d'autre part d'une marge de recul d'inconstructibilité instaurée par la loi Barnier de 75m par rapport à l'axe de la voirie (RD31).

La commune ne disposant pratiquement plus de terrains constructibles à vocation d'activités, le Conseil Municipal décide :

* **de créer** sur ce terrain un parc d'activités dénommé « Parc d'Activités de la Brimonière »,

* **de diligenter** à cet effet une procédure de révision simplifiée du PLU pour mise en conformité du zonage et réductions de l'emplacement réservé ainsi que de la marge de recul

* **de confier** cette mission au Cabinet GILSON de Chartres (qui a procédé aux précédentes modifications du PLU) sur la base d'un contrat d'honoraires de 7 531,50 € H.T.

2 – APPEL A CONCEPTEUR

La création de ce « parc d'activités de la Brimonière » nécessitant de faire appel à un maître d'œuvre, le Conseil Municipal autorise par ailleurs Monsieur le Maire à lancer un appel à maîtrise d'œuvre par référence aux articles 28 et 74 du CMP sur les bases suivantes :

- * établissement d'esquisses d'aménagement
- * constitution de l'avant-projet et du projet
- * établissement du permis d'aménager
- * constitution du dossier de déclaration « loi sur l'eau »,

INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT LE DOMAINE 2 : SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION A INTERVENIR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 novembre 2011 il a été décidé de diligenter une enquête publique en vue de l'intégration, à titre gratuit, dans le domaine communal des voiries et réseaux du lotissement privé « Le Domaine 2 ».

L'enquête publique qui a eu lieu du 2 au 16 mai dernier inclus n'ayant pas suscité d'observations particulières, le Conseil Municipal entérine l'intégration de ces voies et réseaux du lotissement privé « Le Domaine 2 » dans le domaine communal et mandate à cet effet Maître Prodhomme pour établir l'acte notarié à intervenir.

ALIENATION D'UN TRONÇON DE CHEMIN RURAL SIS « LA GRANDE RONDELLIERE » : SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION A INTERVENIR

Dans le cadre des échanges fonciers intervenus entre la commune et divers propriétaires riverains concernés en vue de la préservation du chemin de randonnée pédestre « Les Bizeuls → Le Fay », par délibérations du 25 Mars 2010 et du 5 Avril 2012 le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à diligenter une enquête publique en vue de la cession à titre onéreux d'un délaissé communal lieudit « La Grande Rondellière » d'une superficie de 99 m².

L'enquête publique qui a eu lieu du 2 au 16 mai dernier inclus n'ayant pas suscité d'observations particulières, le Conseil Municipal :

- * entérine cette cession au profit des Consorts GILET, demeurant « La Grande Rondellière » au prix de 1,50 € le m², étant précisé que les frais de bornage, d'enquête et de notaire seront pris en charge comme convenu par la commune, cette cession intervenant dans le cadre d'un échange avec soulte

- * confie la rédaction de l'acte notarié à intervenir à Me Blanchet

- * autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte.

ALIENATION D'UN TRONÇON DE CHEMIN RURAL SIS « LA HAINAUD » : SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION A INTERVENIR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 Avril 2012 le Conseil municipal a également décidé de diligenter une enquête publique en vue de la cession à titre onéreux d'un tronçon de chemin rural lieudit « La Hainaud » d'une superficie de 127 m².

L'enquête publique qui a eu lieu du 2 au 16 mai inclus n'ayant pas suscité d'observations particulières., le Conseil Municipal :

- * entérine cette cession au profit de M. Jacky BOITTIN , demeurant « Ferme de la Hainaud » au prix de 0,61 € le m², frais de bornage, d'enquête et de notaire en sus pour l'acquéreur.

- * confie la rédaction de l'acte notarié à Me Blanchet.

LOTISSEMENTS PRIVÉS « LES HAUTS DU DOMAINE », « L'ESCALE », « LE CLOS DE LA SCIERIE » : COMMERCIALISATION DES PARCELLES – PURGE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

La viabilisation de ces différents lotissements privés étant en cours d'achèvement, afin de simplifier la procédure dite « d'abandon du droit de préemption urbain » par la commune qui s'applique à chaque parcelle, le Conseil Municipal décide d'exclure dans leur ensemble les lotissements « Les Hauts du Domaine, « L'Escale », et « Le Clos de la Scierie » de ce droit de préemption urbain .

AFFAIRES FINANCIERES

CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS DÉCHIQUETÉ ET D'UN RESEAU DE CHALEUR SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE – ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION ET DE LA CONVENTION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations respectives des 21 février 2011 et 9 décembre 2010, la Communauté de Communes de l'Ernée et la ville d'Ernée ont voté le principe de mutualiser le chauffage de la future piscine communautaire avec la nouvelle salle de sports et la nouvelle gendarmerie d'Ernée.

A cet effet une étude de faisabilité a été réalisée portant sur la construction sous maîtrise d'ouvrage communautaire d'une chaufferie bois déchiqueté et la création d'un réseau de chaleur .

Cette étude a notamment précisé les consommations théoriques de chaque bâtiment :

- Piscine : 760 000 kWh/an
- Salle de Sports : 195 000 kWh/an
- Gendarmerie : 111 000 kWh/an

ainsi que les coûts techniques de l'opération et la comparaison avec les énergies fossiles tels que le fuel et le gaz.

Au vu de cette étude de faisabilité et suite à appel d'offres, le Conseil Municipal à l'Unanimité :
 – **adopte** le plan de financement de cette opération lequel s'établit comme suit :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en €	Nature des concours financiers	Montant en €
<i>travaux bâtiment</i>	202 428,02	Etat DETR	44 832
<i>Travaux chaufferie bois et réseau de chaleur</i>	365 556,15	ADEME	176 885
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	41 600,00	Département	10 000
<i>Contrôle technique</i>	3 000,00	LEADER	80 000
<i>Coordination SPS</i>	1 540,50	Reste à financer (ville d'Ernée / CCE)	302 407,67
TOTAL EMPLOIS	614 124,67	TOTAL RESSOURCES	614 124,67

- **approuve** la convention de fonds de concours à intervenir avec la Communauté de Communes de l'Ernée, laquelle fixe la participation de la commune à 1/3 de la dépense résiduelle (quote-part calculée au prorata des consommations théoriques) avec un plafond fixé à 112 090 €

CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORTS ET D'UN DOJO – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 Septembre 2010, le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre de l'opération « construction d'une salle omnisports et d'un dojo » à l' EURL d'Architecture Pierre SOURTY, sur la base d'un taux d'honoraires de 5,75% convenu sur un coût d'objectif prévisionnel d'opération de 2 500 000 € H.T.

Le montant définitif des travaux après appel d'offres s'élevant à 2 138 370 € H.T. ., après renégociation avec le maître d'œuvre, le Conseil Municipal approuve l'avenant en réduction à intervenir au contrat initial ramenant le montant des honoraires de 148 750,00 € H.T. à 139 917,19 € H.T.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER 2011

Préalablement à la présentation détaillée des comptes, Monsieur le Maire fait un point sur la situation financière de la Commune au 31 décembre 2011. Comparativement aux exercices 2009 et 2010, l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement 2011 se présente comme suit :

Dépenses	2009	2010	2011
Charges à caractère général	16,28%	17,28%	16,62%
Charges de personnel	37,63%	37,69%	35,77%
Autofinancement	33,03%	30,47%	33,59%
Autres charges de gestion courante	8,84%	8,49%	8,39%
Charges financières	4,00%	4,11%	4,00%
Charges exceptionnelles	0,22%	1,96%	1,63%

Recettes	2009	2010	2011
Excédent antérieur reporté	9,63%	8,72%	8,95%
Loyers, atténuations de charges	6,58%	6,62%	6,69%
Produits des services	5,10%	5,52%	6,06%
Impôts et taxes	53,20%	53,35%	52,14%
Dotations et participations	24,64%	24,64%	23,36%
Produits exceptionnels (vente patrimoine)	0,85%	1,15%	2,80%

Suite à cette présentation, Madame Lemercier, adjointe aux affaires financières, donne connaissance au Conseil Municipal, chapitre par chapitre, pour le fonctionnement et, opération par opération, pour la section d'investissement, des réalisations de dépenses et recettes 2011.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **vote et approuve à l'Unanimité** lesdits Comptes Administratifs 2011 de la Commune et du Développement Local, lesquels s'établissent comme suit :

BUDGETS	Fonctionnement		Investissement *		Résultats
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Excédent
VILLE	6 510 161,36	8 436 890,45	4 446 448,42	4 202 930,99	1 683 211,66
DEVELOPPEMENT LOCAL	1 627 713,10	1 591 440,23	1 142 244,51	1 293 601,01	115 083,63
TOTAUX	8 137 874,46	10 028 330,68	5 588 692,93	5 496 532,00	1 798 295,29
* hors restes à réaliser					

Les comptes du trésorier étant conformes aux écritures de la Commune, le Conseil Municipal à l'Unanimité et lecture faite **adopte** les comptes de gestion du trésorier (Commune – Développement Local) pour l'année 2011 valant quitus de la gestion 2011.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

Sur le rapport de la commission, le conseil municipal à l' Unanimité **décide d'actualiser** de 2% comme suit les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2012/2013 :

- enfants résidant à ERNÉE
 - * maternelle de 2,80 € à 2,86 €
 - * primaire de 3,27 € à 3,34 €
- enfants résidant hors à ERNÉE y compris communes de CHAILLAND et VAUTORTE
 - * maternelle de 2,96 € à 3,02 €
 - * primaire de 3,44 € à 3,51 €
- Lycée Rochefeuille : de 3,92 € H.T.V.A. à 4,00 € H.T.V.A.

OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

Le Conseil Municipal à l'Unanimité :

➤ **décide de renouveler** pour 2013 l'exonération de la taxe sur les spectacles qu'il accorde au Moto Club d'Ernée pour ses compétitions de moto-cross .

➤ **approuve** la répartition définitive des travaux de réfection des réseaux assainissement de l'Avenue de Paris 2^e et 3^e séquences à intervenir avec le SIAEP comme suit :

- * eaux pluviales : 108 135,42 €
- * eaux usées : 138 825,00 €

➤ **décide de mettre** en recouvrement diverses dégradations sur la voie publique pour un montant global de 788 € TTC.

➤ **autorise** Monsieur le Maire à louer à la Société NEOLAIT pour création d'un entrepôt une partie du local communal sis 20 rue de la petite vigne, d'une superficie de 90m² , sur la base d'un loyer mensuel de 120 € H.T., charges en sus,

➤ **ouvre** par décision modificative budgétaire n° 1-2012 les crédits suivants :

- * pour diverses opérations d'ordre à concurrence de 111 839,49 €
- * pour le remplacement du manitou des ateliers municipaux qui a subi un sinistre « court circuit » à hauteur de 25 000 € (l'assurance remboursant 17 554,80 €)
- * pour la réalisation de plans topo nécessaires aux études d'urbanisme en cours portant sur les sept secteurs du centre ville au titre du FISAC , soit 7 500 €.
- * pour la mise en conformité du P.L.U. à hauteur de 15 000 € et mise en œuvre des études de faisabilité pour création du « Parc d'activités des Brimonières » à concurrence de 50 000 € ,
- * pour l'aménagement des espaces verts du Parc d'Activités des Sémondrières : 3 000 €

AMENAGEMENT URBAIN

DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR DE L'IMMEUBLE COMMUNAL BLD DU COLLEGE (Ex Local SDF – P'tite BOUTIQUE- EMMAUS)

Le local « La Manufacture » sis 3 Avenue de la Libération destiné au Secours Catholique pour l'accueil des S.D.F., à la p'tite boutique et à Emmaüs, étant livré depuis fin mai, le Conseil Municipal décide de procéder dans les semaines à venir à la démolition du bâtiment situé bld du Collège désormais libre de toute occupation..

A cet effet le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de démolir à intervenir étant précisé que la commission « aménagement urbain » sera amenée à réfléchir à un réaménagement de ce site.

RENFORCEMENT DU RESEAU BASSE TENSION DE LA FUTURE PISCINE COMMUNAUTAIRE : CONVENTION DE PASSAGE A INTERVENIR AVEC ERDF

La Société ERAS TPL de Saint-Pierre des Nids est chargée, à la demande de ERDF Electricité Réseau Distribution France, de réaliser le renforcement du réseau basse tension qui alimentera la nouvelle piscine communautaire à partir de la rue Chancelerel.

Ce branchement étant réalisé sur terrain communal, le Conseil Municipal autorise à cet effet Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir..

AMENAGEMENT D'UNE PLACETTE AUTOUR DU CHATEAU D'EAU RUE A. PARÉ

Le plan de composition du lotissement communal « Les Hauts de Belle Plante » prévoit l'aménagement d'une placette autour du château d'eau.

Sur proposition de la commission le Conseil Municipal adopte ledit projet d'aménagement et autorise Monsieur le Maire à lancer à cet effet une consultation des entreprises.

GESTION DU PERSONNEL

MODIFICATION N° 1-2012 DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur avis de la commission administrative paritaire, le Conseil Municipal à l'Unanimité donne son accord pour modifier le tableau des effectifs voté lors du budget primitif afin de prendre en compte les différentes promotions à l'ancienneté suivantes :

- création de deux grades d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 01/09/2012 en lieu et place de deux grades d'adjoint technique 1^{ère} classe.
- création d'un grade d'agent de maîtrise au 01/07/2012 en lieu et place d'un grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- création d'un grade de rédacteur principal au 01/08/2012 en lieu et place d'un grade de rédacteur
- création d'un grade de rédacteur chef au 01/12/2012 en lieu et place d'un grade de rédacteur principal
- création d'un grade de rédacteur au 01/07/2012 en lieu et place d'un grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

PERMANENCES DU SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Syndicat d'Initiative sera ouvert cette année du 2 Juillet au 1^{er} Septembre inclus sur la base de 27h30/semaine (10H -12h30 / 14H – 17H et le samedi 10H – 12 H 30 / Fermé le lundi matin et le samedi après-midi).

Afin de mettre en place ces permanences, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats saisonniers à intervenir sur la base du 1^{er} indice de la fonction publique territoriale.

MISE A JOUR DE L'INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ ALLOUÉE AUX REGISSEURS DE RECETTES

A la demande du Trésor Public , le Conseil Municipal décide de mettre à jour comme suit la liste des régies communales faisant l'objet d'une indemnisation par référence à la délibération du Conseil Municipal prise le 16 décembre 1999..

- régie hébergement des gens du voyage sédentaires et itinérants
- régie service jeunesse
- régie restaurant scolaire
- régie salles municipales
- régie salles municipales du site des « Bizeuls »

QUESTIONS DIVERSES

ADMISSION EN NON VALEUR POUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Sur jugement du tribunal d'Instance de Laval saisi par la Commune, le Conseil Municipal admet en non valeur la somme de 106,23 € concernant des ouvrages de bibliothèque non restitués.

RENOUVELLEMENT DU PARC VÉLOS (TROTINETTES) DESTINÉS AUX ACTIVITÉS PERISCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF

Le service jeunesse proposant de renouveler six trottinettes pour ses activités périscolaires, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter à cet effet l'aide de la CAF représentant 40% d'une dépense estimée à 1 030 €.

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,



Annick GUILLAUME



Le Maire

Gérard LEMONNIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.